

TRANSMETTRE EN AGRICULTURE

SUR LE TERRITOIRE SAUMUR VAL DE LOIRE



ÉDITO

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait du développement économique l'une de ses trois priorités, aux côtés du renforcement des services aux publics et de la préservation de l'environnement. Cinq filières prioritaires ont été identifiées pour mener à bien cette ambition qui relève autant de la production de richesses sur notre territoire que de leur redistribution auprès des 100 000 habitants, notamment en matière de création d'emplois : l'industrie ; le commerce, l'artisanat et le tertiaire ; le tourisme ; la formation et l'insertion ; et naturellement l'agriculture.

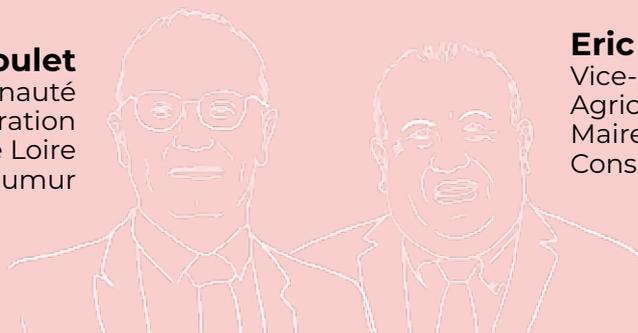
Ce dernier volet revêt un sens tout particulier. L'agriculture, dans tous ses aspects et variations, est un secteur majeur de l'économie du territoire saumurois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'agriculture représente plus de 62 000 hectares sur le territoire, soit 51% de la surface totale de Saumur Val de Loire et elle correspond à 858 entreprises qui embauchent 2 676 équivalents temps plein. Le poids économique, social, foncier de l'agriculture en Saumurois est incontournable. Au-delà de sa place au sein de nos filières économiques, l'agriculture occupe aussi, naturellement, une place singulière dans nos vies individuelles et collectives : c'est là que se jouent en partie la qualité de notre alimentation - on songe bien sûr à la création à venir, sur le territoire Saumurois, d'une cuisine centrale qui pourra fournir quotidiennement plusieurs milliers de repas, notamment pour nos écoles, avec des produits locaux -, et la préservation de notre environnement, de nos paysages et de nos ressources naturelles. Ainsi l'agriculture est-elle indéniablement un sujet d'intérêt général qui nous concerne toutes et tous, sans exception, et qui doit nous mobiliser collectivement.

C'est pourquoi Saumur Val de Loire a-t-elle décidé de s'engager pleinement en faveur de deux sujets importants : l'installation de nouvelles exploitations agricoles et la bonne transmission des exploitations existantes. C'est tout l'objet à la fois de ce guide et de l'évènement La Ferme des Solutions qui ont pour mission d'accompagner, faciliter, créer de l'échange et informer sur l'ensemble des démarches.

Chérissons nos agricultrices et nos agriculteurs et chérissons aussi celles et ceux qui souhaitent le devenir : nous avons besoin d'eux.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Jackie Goulet
Président de la Communauté
d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur



Eric Tournon
Vice-président
Agriculture et ruralité
Maire de Distré
Conseiller régional

SOMMAIRE

1 POUR COMMENCER

Un conseil et Une question P. 03

2 ANTICIPER

5 à 10 ans avant la transmission P. 05

3 PREPARER LA RETRAITE

Les démarches et les formalités P. 09

4 ÉVALUER SON ENTREPRISE

& Se lancer dans la phase active P. 12

5 MAITRISE DU FONCIER

Pour que le foncier ne soit plus
un obstacle à la transmission P. 15

6 TROUVER UN REPRENEUR

Les réseaux de mise en relation
à votre disposition P. 20

7 RÉUSSIR LE PASSAGE DE RELAIS

Les solutions pour une bonne transition P. 23

8 GÉRER SON PATRIMOINE

Succession, capital et revenus P. 25

9 FORMALISER LE PROJET DE TRANSMISSION

Les démarches à prévoir P. 28

10 LES CONTACTS

Partenaires de la transmission
Saumur Val de Loire P. 30



1

POUR COMMENCER
UN CONSEIL ET UNE QUESTION

■ CESSER SON ACTIVITÉ ACCUEILLIR UN NOUVEL ASSOCIÉ

La transmission, c'est une étape très importante dans la vie de l'entreprise agricole, tout comme pour les personnes qui vivent ces changements. C'est à la fois un projet individuel, celui de l'agriculteur qui cesse son activité ou qui s'associe, mais aussi un projet plus global qui impacte plus largement l'activité économique du territoire et les acteurs qui travaillent avec l'entreprise en amont et en aval.

■ LE 1^{ER} CONSEIL : « ANTICIPER »

Il y a bon nombre de questions à se poser en amont pour construire son projet et s'assurer une transmission sereine.

Certains points demanderont plus de temps pour pousser la réflexion, pour envisager et mesurer toutes les solutions possibles et faire les meilleurs choix.

Se poser la question de transmettre à un porteur de projet va ouvrir un certain nombre de portes et il faudra prévoir un laps de temps suffisant pour prendre des contacts et les concrétiser. Plusieurs réseaux existent sur le territoire de Saumur Val de Loire pour vous accompagner dans votre recherche de repreneur. **VOIR SCHEMA LES ETAPES PAGE X**

■ LA 1^{ÈRE} QUESTION : POURQUOI ET COMMENT TRANSMETTRE À UN PORTEUR DE PROJET ?

Faire ce choix est porteur de sens pour le territoire

Le positionnement économique de l'agriculture, de la viticulture, du végétal, toutes filières confondues est déterminant sur le territoire Saumur Val de Loire. La transmission des entreprises agricoles à des porteurs de projet permet de maintenir cette dynamique économique.

Ouvrir le champ des possibles

Aujourd'hui, un candidat à l'installation va chercher une entreprise à reprendre, un site pour s'installer et développer son projet sans forcément reprendre à l'identique les productions et le modèle économique mis en place par le prédécesseur. C'est une tendance qui se confirme et qui doit inciter les cédants et futurs cédants à ouvrir largement leur offre de reprise pour intéresser les repreneurs potentiels.



2 ANTICIPER :
5 À 10 ANS AVANT
LA TRANSMISSION

POURQUOI C'EST IMPORTANT D'ANTICIPER ?

La transmission (ou l'association) touche au patrimoine professionnel de l'exploitant, qui bien souvent, est aussi familial.

Le capital de l'exploitation est tout ou partie le fruit du travail du chef d'entreprise, voire des associés s'il en a, et la frontière entre le patrimoine privé et professionnel n'est pas toujours clairement définie.

Dans ce contexte, la préparation à la transmission (ou à l'association) et l'accompagnement dans ces étapes, jouent un rôle majeur dans la réussite de votre projet.

Réfléchir suffisamment à l'avance permet de mesurer les choix possibles et leurs conséquences, en faisant ainsi de cette étape de transition un véritable projet.

3 QUESTIONS POUR COMMENCER À ANTICIPER LA TRANSMISSION :

- Y-a-t-il dans la famille des enfants ou des proches intéressés par la reprise de l'entreprise ?
- Ai-je le souhait de diminuer progressivement mon activité dans l'entreprise (mon état de santé, de fatigue, l'envie de passer la main) ?
- Est-ce que mon entreprise a une bonne « transmissibilité » (logement, moyens de production, conditions de travail, investissements) ?



LES LIEUX POUR S'INFORMER

POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Les conseillers du Point Accueil Transmission accompagnent le démarrage de votre projet de transmission. Les objectifs : faire le diagnostic de votre situation au regard de la transmission avec un conseiller spécialisé et indépendant et vous informer sur les démarches, les aides et les outils à votre disposition. Selon vos attentes et vos questions, ils pourront aussi identifier les interlocuteurs qui seront à même de répondre aux interrogations spécifiques que vous vous posez.

Les rendez-vous sont gratuits, confidentiels et sans engagement
Plus d'information sur :

<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/sinstaller-transmettre/transmettre-votre-exploitation/>



AGRICULTEURS BIOLOGISTES ET BIODYNAMISTES

Le GABBAjou accompagne les futurs cédants dans la transmission de leurs exploitations via :

- Des formations en lien avec nos partenaires pour se préparer sereinement à la transmission (aspects généraux, juridiques, fiscaux...)
- Un accompagnement individuel : un ou plusieurs rendez-vous d'une demi-journée pour clarifier son projet de transmission et mettre en place un plan d'actions. Financement possible de la DRAAF pour les personnes entre 52 et 57 ans.

Plus d'information sur :

<https://www.gabbanjou.com/espace-producteurs/transmettre-sa-ferme/>





VIVRE AU PAYS

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Maine et Loire (ADEAR Vivre au Pays) accompagne les cédants dans leur transmission par un suivi individuel tout au long de la démarche et par des formations collectives.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique **Contacts**

LES CONSEILS DES PROS :

- Réfléchir tôt à sa transmission : quelles sont mes attentes, mes conditions (foncier...) ?
- Anticiper et maîtriser son foncier pour favoriser la transmission à un repreneur, en parler avec ses propriétaires
- Connaître la valeur, la rentabilité de son entreprise pour adapter le prix de vente
- 5 ans avant la transmission, commencer à s'informer au Point Accueil Transmission et auprès de son comptable pour se mettre en route vers la transmission





3

PRÉPARER LA RETRAITE
LES DÉMARCHES
ET LES FORMALITÉS

4 QUESTIONS POUR COMMENCER À PRÉPARER SA RETRAITE

- A quel âge pourrai-je bénéficier de la retraite ?
- Quels seront mes besoins financiers après ma cessation d'activité ?
- Quelles solutions complémentaires mettre en place pour construire ma « stratégie retraite » ?
- Comment se positionner vis-à-vis de l'avenir du logement actuel (déménagement, vente, location) ?

DÉPOSER LA DEMANDE DE RETRAITE



santé
famille
retraite
services

Pour organiser au mieux votre départ à la retraite, la MSA vous informe sur vos droits et vous conseille sur les démarches à effectuer pour déposer, en temps voulu et dans les meilleures conditions, votre demande de retraite.

Cette demande de retraite doit être déposée entre 4 et 6 mois avant la date de départ que vous avez choisie. Ne cessez pas votre activité sans avoir fait le point sur tous vos droits à la retraite : droits de base et complémentaires.

ENVOYER LA DICAA 3 ANS AVANT LA DATE DE DÉPART PRÉVUE



Vous devez Déclarer votre Intention de Cessation d'Activité Agricole à la Chambre d'agriculture dont vous dépendez 3 ans avant la date de départ prévue à la retraite.

Comment faire ? Compléter le formulaire envoyé par la MSA, vous pouvez aussi le télécharger en ligne sur le site Internet de la MSA.

INFORMER LE CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES

C.F.E.

Pour les déclarations de cessation d'entreprise (comme de création ou de modification), un seul dossier, une seule démarche, une seule adresse : le Centre de formalités des entreprises. C'est le point de passage obligatoire pour les entreprises agricoles devant accomplir des formalités administratives.

Dans tous les cas, c'est la Chambre d'agriculture du département où est installée l'entreprise agricole qui est compétente.

LES CONSEILS DES PROS :

- Il est conseillé d'entreprendre les démarches pour constituer son dossier retraite 6 mois à l'avance. Une prise de rendez-vous avec la MSA s'impose. Le rendez-vous peut avoir lieu dans une agence MSA près de chez vous.
- Faire un « bilan retraite » avec un conseiller spécialiste en protection sociale permet d'appréhender au mieux les conséquences du changement de statut et d'anticiper les évolutions des ressources.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE

Les partenaires de l'agriculture du territoire Saumur Val de Loire qui peuvent vous également vous accompagner dans la préparation de votre retraite :



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts



4

ÉVALUER
SON ENTREPRISE
& SE LANCER DANS
LA PHASE ACTIVE

Avec tous les premiers renseignements en poche, la phase active peut commencer pour préparer sa transmission :

- Faire savoir que l'on cherche un repreneur, notamment dans l'entourage professionnel et personnel (famille, amis, voisins, propriétaires) et se faire référencer dans les réseaux qui mettent en relation des entreprises en transmission et des repreneurs,
- Réaliser une évaluation de son exploitation (valeur de rentabilité, valeur patrimoniale) et envisager la possibilité de cession du foncier en lien avec les propriétaires pour sécuriser la maîtrise du foncier et le projet du futur repreneur,
- Prévoir son futur lieu d'habitation,
- Rester en veille sur le sujet en participant notamment à des journées d'information sur la transmission ou à des formations,
- Se renseigner sur les dispositifs d'aides à la transmission et les accompagnements possibles.

ÉVALUER LA VALEUR DE L'ENTREPRISE

La transmission se base le plus souvent sur un montant qui tient compte à la fois de la valeur patrimoniale et de la valeur de rentabilité de l'entreprise.

L'objectif est bien que l'intérêt des cédants et des repreneurs se rejoignent pour qu'il y ait transaction et une installation-transmission réussie. L'important étant là encore d'avoir anticipé.

2 ou 3 ans avant la cession, alors que le repreneur n'est peut-être pas encore identifié, il faut avoir une idée précise de ce que vaut l'entreprise :

- en estimant les biens à céder, un à un (c'est ce que l'on appelle la valeur patrimoniale)
- et en estimant la capacité qu'aura un repreneur d'investir dans la reprise au regard de la rentabilité de l'entreprise (c'est ce qu'on appelle la valeur de rentabilité).

C'est la démarche qui permettra d'approcher au plus près la valeur économique de l'entreprise.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHÉ

Les partenaires de l'agriculture du territoire Saumur Val de Loire qui peuvent vous accompagner dans l'estimation de la valeur de votre entreprise (toutes filières confondues) :



VITICULTURE

AMPELIO accompagne les projets de transmission des domaines viticoles.



ROSIERISTES, HORTICULTURE, PÉPINIÈRES

Le BHR Le Bureau Horticole Régional accompagne les rosieristes, pépiniéristes et horticulteurs dans l'évaluation de leur entreprise grâce à une expertise technique spécifique sur ces productions.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique **Contacts**





5

MAÎTRISE DU FONCIER
POUR QUE LE FONCIER
NE SOIT PLUS UN
OBSTACLE À
LA TRANSMISSION

Pour envisager la transmission, un point important est d'avoir la maîtrise du foncier, c'est-à-dire de garantir l'unité foncière de l'entreprise entre vente et location des terres.

■ L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

Quand 20 hectares sont perdus à la dernière minute par un manque de sécurité ou d'engagement des propriétaires, le projet du repreneur peut être mis en danger.

L'intermédiation locative permet à la SAFER Pays de la Loire d'aller à la rencontre de tous les propriétaires des cédants pour favoriser la

location des terres au repreneur dans le souci de la maîtrise du foncier.

La SAFER Pays de la Loire peut également donner des autorisations d'exploiter sans concurrence possible.

■ PORTAGE FONCIER POUR FACILITER L'INSTALLATION

En partenariat avec la Région Pays de la Loire et des banques comme le Crédit Agricole, la SAFER Pays de la Loire peut assurer le portage foncier pour le compte de porteurs de projets en cours d'installation.

Dans ce cas, la SAFER ou son partenaire achète le foncier pour le mettre à disposition, du porteur de

projet, en location par bail rural, avec possibilité de rachat.

Selon les projets d'installation et leurs besoins, la SAFER Pays de la Loire est également en mesure de mobiliser des financeurs en capacité d'investir pour permettre une installation.



La SAFER Pays de la Loire accompagne les projets de transmission d'exploitation. Elle sécurise la transmission des terres en location et en vente et recherche des repreneurs.

Pour contacter le conseiller foncier de votre secteur :
www.saferpaysdelaloire.fr

■ CRÉER UN GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Le GFA est un outil d'acquisition collective particulièrement intéressant pour permettre le financement du foncier agricole, particulièrement lourd pour le repreneur.

C'est aussi une solution pour permettre aux cédants et propriétaires de transmettre les biens familiaux tout en évitant des situations d'indivisions complexes.

- Le GFA Familial a vocation à faciliter la transmission du patrimoine familial et à en assurer la pérennité. Il évite les indivisions et donne au cohéritier exploitant la possibilité de poursuivre l'exploitation.
- Le GFA Investisseur, généralement constitué par l'intermédiaire d'une banque ou d'un notaire, a pour but d'apporter des capitaux tout en déchargeant les agriculteurs du poids des investissements. Le GFA acquiert les terres qu'il loue ensuite aux agriculteurs.
- Le GFA Mutuel, issu du syndicalisme agricole, permet d'aider un fermier qui ne peut acquérir seul le fonds qu'il exploite.

Il existe d'autres possibilités d'acquisition collectives comme les SCI Sociétés Civiles Immobilières.

■ POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE

Les partenaires de l'agriculture du territoire Saumur Val de Loire qui peuvent également vous accompagner dans la création d'un GFA :



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS [AGRICULTURE BIO]



Terre de Liens aide les porteurs de projets agricoles à définir une stratégie de recherche de foncier. En suscitant la mobilisation citoyenne sur le territoire, l'association peut accompagner l'acquisition de fermes par différents outils collectifs* dans le but d'installer, en location, des porteurs de projets en

agriculture biologique.

*Les outils collectifs sont la Foncière Terre de Liens (entreprise de l'économie sociale et solidaire), la Fondation Terre de Liens ou des outils locaux que l'Association Terre de Liens aide à monter (comme SCI, GFA, SCIC,...)

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

LES CONSEILS DES PROS :

- Pensez « maîtrise foncière » pour assurer que le repreneur pourra travailler sur l'ensemble des terres de votre exploitation
- Anticipez aussi auprès de vos propriétaires pour préparer votre transmission, présentez leur votre repreneur et soutenez son projet auprès d'eux

ZOOM SUR LES SOLUTIONS DE PORTAGES FONCIERS ET FINANCIERS



La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) propose des solutions de portage temporaire d'activité qui permet de sécuriser pendant 1 à 3 ans la création ou reprise d'une entreprise en hébergeant l'activité économique du porteur de projet d'un point de vue juridique, fiscal et comptable.

La coopérative finance les premiers investissements et la trésorerie nécessaire à la mise en production, elle sécurise également le foncier via un bail. Le porteur de projet peut se rémunérer si l'activité le permet. Cet outil permet aussi de garantir aux cédants que leur entreprise sera transmise et pérenne.

Pour en savoir plus, consultez le guide «S'installer en agriculture sur le territoire Saumur Val de Loire»

TERRALAB

La Chambre d'agriculture Pays de la Loire développe TerraLAB, un dispositif d'accompagnement des collectivités pour permettre l'installation des porteurs de projet en lien avec les projets de territoire (développement de l'offre alimentaire, approvisionnement de la restauration collective, innovation). Après une phase d'identification du foncier

pour réaliser le projet, les porteurs de projets sont recrutés et accompagnés dans le cadre d'un portage de leur activité pendant 1 à 3 ans pour des installations durables. Cet outil développé dans les Pays de la Loire et soutenu par la Région Pays de la Loire pour accompagner les collectivités dans la concrétisation de leurs politiques en faveur de l'agriculture.

Pour en savoir plus REF guide installation





6

TROUVER
UN REPRENEUR
LES RÉSEAUX DE MISE
EN RELATION À VOTRE
DISPOSITION

Plusieurs réseaux proposent des outils de mise en relation qui pourront vous permettre de faire connaître votre offre et de rencontrer des potentiels repreneurs.

LE RDI RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION [TOUTES FILIÈRES]



Si vous cherchez un repreneur pour votre exploitation, ou un nouvel associé, un conseiller RDI de la Chambre d'agriculture peut vous accompagner dans cette démarche pour :

- bien cerner les critères de votre offre (description de l'exploitation, date et mode de cession, type de production, statut juridique, localisation, profil de l'associé...) lors d'un entretien et la formaliser de manière attractive
- diffuser votre offre de manière anonyme selon les modalités convenues, en restant l'unique interlocuteur pour les porteurs de projet intéressés par votre offre, sur le site Internet
- vous proposer des porteurs de projet dont l'objectif d'installation correspondra à vos attentes.

Consultez la page :

<https://www.repertoireinstallation.com/>

LE GABBANJOU [AGRICULTURE BIO]



Le GABBAnjou accompagne la transmission en mettant en relation des porteurs de projets et des cédants en agriculture biologique, en direct ou via les annonces sur le site Internet

Il accompagne également le binôme cédant-repreneur par une ou plusieurs rencontres pour

échanger et rédiger des modalités de la transmission : inventaire, calendrier, prise de décisions.

Consultez la page : <https://www.gabbanjou.com/espace-producteurs/transmettre-sa-ferme/>

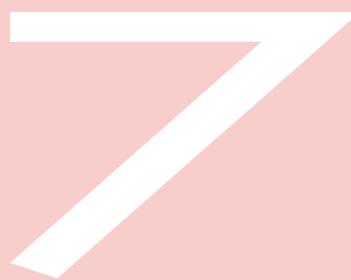
L'ASSOCIATION TERRE DE LIENS [AGRICULTURE BIO]



Les cédants ou les porteurs de projets en agriculture biologique ont à leur disposition le site Internet pour consulter ou publier des annonces d'offres ou de recherche de fermes.

Consultez la page : <https://terredeliens-paysdelaloire.org>





REUSSIR LE PASSAGE
DE RELAIS
LES SOLUTIONS POUR UNE
BONNE TRANSITION

LE STAGE DE PARRAINAGE

Il y a beaucoup de choses à transmettre lors d'une transmission reprise. Pour faire le lien avec le repreneur, le stage de parrainage est une solution à envisager pour une bonne transition.

Le stage de parrainage donne la possibilité pour un porteur de projet de mûrir son projet directement sur l'exploitation visée. Il permet de mieux connaître l'exploitation où il souhaite s'installer, d'approfondir ses

compétences, de préparer son projet d'installation et, en cas d'association, de tester l'entente et l'organisation avec les futurs associés.

Depuis octobre 2017, ce dispositif est également ouvert aux porteurs de projet s'installant sur l'exploitation familiale.

Il constitue en quelque sorte une période d'essai avant l'installation. Il s'agit d'un stage à temps plein, d'une durée de 3 à 8 mois maximum.

Ce stage rémunéré est destiné aux candidats à la création, reprise ou association en entreprise agricole, titulaire d'un diplôme agricole, âgé de 18 à 45 ans.

En tant que cédant, cette période de parrainage vous permettra de transmettre une partie de vos savoir-faire, d'introduire votre successeur auprès de vos voisins, de vos partenaires et de votre clientèle.

L'ASSOCIATION TEMPORAIRE

Il est également possible de transmettre progressivement en s'associant au cours des dernières années de votre activité. Cette forme de transmission progressive peut également vous permettre d'aménager votre temps de travail.

Comme le stage de parrainage, elle permet de transmettre des savoir-faire et d'introduire votre repreneur auprès de vos collègues, partenaires et clients. Cette formule est plus engageante que le stage de parrainage et facilite la transmission sur une plus longue période.



Pour en savoir plus sur ces solutions de transmission progressive, prenez contact avec le Point Accueil Transmission.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

LES CONSEILS DES PROS :

- Etablir une relation de confiance avec le candidat choisi et lui donner des conseils s'il est demandeur
- Être ouvert à une période de travail en commun avec le repreneur pouvant aller jusqu'à 2 ans.



8

GERER SON
PATRIMOINE
SUCCESSION,
CAPITAL ET REVENUS

Au moment de la transmission de l'entreprise agricole, la gestion du patrimoine est un point important à bien anticiper. Rapide tour d'horizon des étapes à prévoir.

SUCCESSION

Pour commencer, il est nécessaire de faire le point sur son régime matrimonial, ce qui permet d'éviter des conséquences d'une succession non préparée.

Ainsi, quand il y a des enfants, il peut s'agir de protéger le conjoint en garantissant le transfert de la pleine propriété de

la maison d'habitation au conjoint, ce qu'on appelle « donation par préciput ».

Il existe également d'autres outils pour préparer une succession ou faciliter l'installation d'un de ses enfants tout en préservant les droits de chacun, tel que la donation-partage.



Pour les renseignements et les démarches relatives à la succession, rapprochez-vous de votre notaire.

CAPITAL ET COMPTES-COURANTS D'ASSOCIÉS

Les comptes-courants d'associés dans les sociétés civiles agricoles font pleinement partie du patrimoine privé des exploitants.

Anticiper sur l'arrêt d'activité en retirant ces fonds de l'entreprise autant que la trésorerie le permet peut permettre de financer une maison ou un autre projet pour la retraite. Cela posera alors la question du remplacement de ce capital.

Le capital détenu par avance ou fruit de la vente de l'exploitation peut aussi être replacé sur des placements classiques du type « assurance vie » avec des avantages successoraux.

Pour des patrimoines plus importants à transmettre, la création d'un GFA (terres) ou SCI (terres + immobilier) peut permettre de bénéficier d'abattements fiscaux lors de la succession.

En lien avec les droits à la retraite agricole, le placement du capital issu de la transmission de l'entreprise permet de garantir des revenus à la retraite. Investir dans des SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) ou acquérir un logement meublé (type résidence sénior) pour faire de la location meublée peuvent être des solutions appropriées.

Les partenaires de l'agriculture du territoire Saumur Val de Loire qui peuvent vous renseigner sur les solutions de gestion du patrimoine en anticipant sa transmission :



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts





9

FORMALISER LE PROJET
DE TRANSMISSION
LES DÉMARCHES
À PRÉVOIR

LES 4 DÉMARCHES PRINCIPALES À ENTREPRENDRE APRÈS TOUTE CONCLUSION DE REPRISE OU D'ASSOCIATION

- Finaliser la définition des conditions de transmission avec le repreneur
- Envisager de mettre en place une période de transition pour s'assurer de la bonne cohésion entre les attentes du cédant et celles du repreneur (période d'emploi, stage de parrainage, association temporaire). Cela permet aussi de transmettre le savoir-faire professionnel, les clés pour la future gestion de l'exploitation et une bonne insertion locale du repreneur,
- Prévoir les formalités comptables du dernier exercice avec le comptable,
- Réaliser l'ensemble des démarches légales et sociales pour la cessation d'activité auprès de la MSA et du Centre de Formalité des Entreprises (CFE).

LES DÉMARCHES LÉGALES

Pour finaliser la transmission, vous devrez informer le CFE de votre cessation d'activité. Il se chargera ensuite d'informer toutes les administrations de la fin de votre activité. Prenez également contact avec la MSA pour les formalités administratives.

Si vous êtes installé en société et qu'elle n'a pas été reprise, vous devrez alors la dissoudre et la liquider.

Vous devrez également vendre l'ensemble des stocks et des biens que vous ne souhaitez pas conserver et que vous n'aurez pas transmis.



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique **Contacts**



10

LES CONTACTS
PARTENAIRES DE LA
TRANSMISSION DU
TERRITOIRE SAUMUR
VAL DE LOIRE

Chambre d'agriculture Pays de la Loire



Antenne Baugeois-Vallée

5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
Tel. 02 41 96 76 50
baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne Layon-Saumurois

1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 96 75 20
layon-saumurois@pl.chambagri.fr



Point Accueil Transmission

Pour prendre rendez-vous :
Tel. 02 53 57 18 35



Répertoire Départ Installation

Tel. 02 41 96 76 00



TerraLAB

Tel. 02 41 96 76 00

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/transmettre-son-exploitation/>



GABBAnjou

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 02 41 37 19 39

contact@gabbanjou.org
<https://www.gabbanjou.com/>



Vivre au Pays ADEAR

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 02 41 39 54 77
Port. 06 15 64 25 30

vivreaupays.49@gmail.com



MSA Mutualité Sociale Agricole

3 Rue Charles Lacretelle,
Beaucouzé 49938 Angers
Tel. 02 41 31 75 75

Agence de Baugé-en-Anjou

Maison des Services publics
15 av. Le Goulz de la Boulaye
49150 Baugé-en-Anjou

Agence de Doué-en-Anjou

4 Rue Saint Denis
49700 Doué-en-Anjou
<https://maineetloire.msa.fr/>



CFE Centre de formalité des Entreprises agricoles de Maine-et-Loire

14 Avenue Jean Joxé
49006 Angers

Permanence téléphonique de 9h à 12h le lundi, mardi,
jeudi et vendredi
Tel. 02 41 96 75 09



cfe@pl.chambagri.fr

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/acceder-au-centre-de-formalite-des-entreprises-cfe/>



Accompagnement Stratégie Maine-et-Loire (anciennement AS49)

30 Allée Joseph Touchais
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 59 23 04

contact@as49.fr
<https://www.as49.fr/>



COGEP Experts comptables

Rue du Pavé de Riou
ZAC du Champ Blanchard
49400 Distré
Tel. 02 41 67 25 65

<https://www.cogep.fr/#!/contactez-nous/nos-bureaux/distre-49>

**Baker Tilly STREGO**

14 Place Théophile Vénard
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 40 32 00

strego.doue@bakertillystrego.com

<https://www.bakertillystrego.com/cabinets-d-expertise-comptable-en-france/expert-comptable-doue-la-fontaine>

**CER FRANCE Maine-et-Loire**

99 Rue de Rouen
49400 Saumur
Tel. 02 41 67 60 14

<https://www.cerfrance.fr/agence-expert-comptable/cerfrance-maine-et-loire/cerfrance-maine-et-loire>

**CEGAO Centre de Gestion Agricole de l'Ouest**

8 Rue du Bon Puits – Saint Sylvain d'Anjou
49480 Verrières-en-Anjou
Tel. 02 41 88 60 22

c.gestion@cegao.com
<https://www.cegao.com/>

**SAFER Pays de la Loire**

14 Avenue Joxé – CS 80646
49006 Angers Cedex 01
Tel. 02 43 83 48 10

Safer49@saferpaysdelaloire.fr
<https://www.safer-pays-de-loire.fr/>

**AMPELIO**

13 Chemin de la Monnaie
49170 Savenières
Tel. 02 41 09 17 51

contact@ampelio.fr
<https://ampelio.fr/>

**BHR Bureau Horticole Régional**

1 Rue des Magnolias
49130 Les Ponts-de-Cé
Tel. 02 41 49 29 29

info@bhr-vegetal.fr
<http://bhr-vegetal.com/>



Chambre Interdépartementale des Notaires

19 Rue Chevreul
49100 Angers
Tel. 02 41 25 37 37

ci-angers@notaires.fr
<https://www.ci-angers.notaires.fr/>



AS Juridis Conseil juridique

14 Avenue Jean Joxé
49006 Angers
Tel. 02 41 96 76 18



Terre de Liens Pays de la Loire

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 06 61 45 49 88

pdl@terredeliens.org
www.objectif-terres.org



CIAP 49

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 06 04 19 05 35

vapciap@gmail.com
<https://ciap-pdl.fr/>



LES ÉTAPES POUR TRANSMETTRE

en agriculture sur Saumur Val de Loire

ANTICIPER

5 à 10 ans avant la transmission

PRÉPARER

sa retraite
3 ans avant la transmission
envoyer la DICAA

S'INFORMER

3 lieux à votre disposition pour en parler

AU MOINS 6 MOIS AVANT

constituer son dossier retraite à la MSA

TROUVER

un repreneur
Prenez les devants !

ÉVALUER

son entreprise
2 - 3 ans avant

PASSER

LE RELAIS

stage de parrainage
association temporaire

MAÎTRISER

LE FONCIER

intermédiation locative
outils d'acquisition collective

GÉRER SON

PATRIMOINE

succession
capital
et comptes courants d'associés

FORMALISER

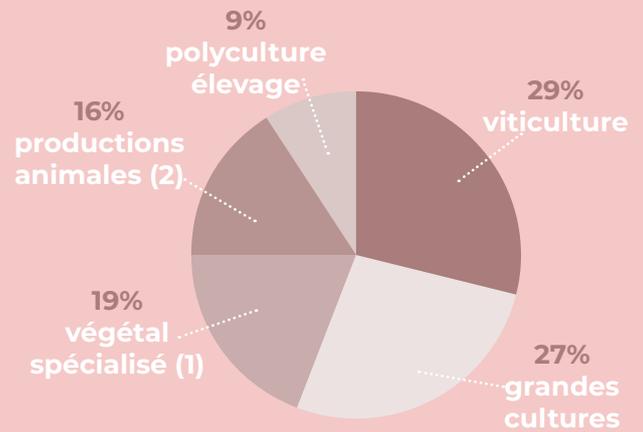
le projet de transmission

Le territoire de l'Agglomération



45
communes
99 529
habitants
858
entreprises
agricoles
3 768
actifs agricoles
à la production
62 915
hectares
L'agriculture
valorise 51% du
territoire

Répartition des entreprises agricoles par orientation de production principale



Source : Chambre d'Agriculture

.1 Végétal spécialisé : maraîchage, semences, arboriculture, horticulture

.2 Productions animales : bovins viande, bovin lait, porcins, volailles, lapins, chevaux

1 092 Chefs d'exploitation

2 676 ETP* salariés
* Équivalent Temps Plein Annuel

Entre 10 et 20
nouvelles
installations
chaque année

194 entreprises agricoles en bio

10% de la surface agricole en bio

Chiffres clés 2020 de l'agriculture sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.
Source Chambre d'agriculture Pays de la Loire, INSEE, MSA, ORAB, Agreste



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
02 41 40 45 50

www.saumurvaldeloire.fr



Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 96 76 50
bageois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en-Anjou
1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou
02 41 96 75 20
layon-saumurois@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture